COUR SUPÉRIEURE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-001192-224

DATE: Le 27 mars 2023

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE LUKASZ GRANOSIK, j.c.s.

ARNAUD VERDIER

ALEXANDRE LEVKOVSKY

Demandeurs

ROGERS COMMUNICATIONS INC., ROGERS COMMUNICATIONS CANADA

JG2551

FIDO SOLUTIONS INC.

Défenderesses

JUGEMENT

(preuve appropriée)

- VU la demande pour permission de présenter une preuve appropriée du 23 mars [1] 2023;
- CONSIDÉRANT la preuve au soutien de celle-ci; [2]
- CONSIDÉRANT la preuve que les défenderesses souhaitent produire au dossier; [3]

500-06-001192-224

- [4] **CONSIDÉRANT** l'article 574 C.p.c.;
- [5] CONSIDÉRANT surtout l'absence de contestation;

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

- [6] ACCUEILLE la demande pour permission de présenter une preuve appropriée;
- [7] **AUTORISE** les défenderesses à déposer au dossier les pièces R-1 à R-5, ainsi que la déclaration sous serment de Mme Stacy Létourneau;
- [8] **SANS** frais de justice.

LUKASZ GRANOSIK, j.c.s.

Me Joey Zukran LPC AVOCAT INC. Avocat des demandeurs

Me Nick Rodrigo
Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L, S.R.L
Avocat des défenderesses

Date d'audience : Sur dossier